

Union internationale des télécommunications

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

H.225.0

Amendement 1
(01/2007)

SÉRIE H: SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET
MULTIMÉDIAS

Infrastructure des services audiovisuels – Multiplexage
et synchronisation en transmission

Protocoles de signalisation d'appel et paquets
des flux monomédias pour les systèmes de
communication multimédias en mode paquet

**Amendement 1: Mise à jour des informations
relatives au correspondant connecté après
pause et reroutage par un tiers et procédures
de limitation de l'écho**

Recommandation UIT-T H.225.0 (2006) – Amendement 1

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE H
SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET MULTIMÉDIAS

CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES VISIOPHONIQUES	H.100–H.199
INFRASTRUCTURE DES SERVICES AUDIOVISUELS	
Généralités	H.200–H.219
Multiplexage et synchronisation en transmission	H.220–H.229
Aspects système	H.230–H.239
Procédures de communication	H.240–H.259
Codage des images vidéo animées	H.260–H.279
Aspects liés aux systèmes	H.280–H.299
Systèmes et équipements terminaux pour les services audiovisuels	H.300–H.349
Architecture des services d'annuaire pour les services audiovisuels et multimédias	H.350–H.359
Architecture de la qualité de service pour les services audiovisuels et multimédias	H.360–H.369
Services complémentaires en multimédia	H.450–H.499
PROCÉDURES DE MOBILITÉ ET DE COLLABORATION	
Aperçu général de la mobilité et de la collaboration, définitions, protocoles et procédures	H.500–H.509
Mobilité pour les systèmes et services multimédias de la série H	H.510–H.519
Applications et services de collaboration multimédia mobile	H.520–H.529
Sécurité pour les systèmes et services multimédias mobiles	H.530–H.539
Sécurité pour les applications et services de collaboration multimédia mobile	H.540–H.549
Procédures d'interfonctionnement de la mobilité	H.550–H.559
Procédures d'interfonctionnement de collaboration multimédia mobile	H.560–H.569
SERVICES À LARGE BANDE ET MULTIMÉDIAS TRI-SERVICES	
Services multimédias à large bande sur VDSL	H.610–H.619

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Recommandation UIT-T H.225.0

Protocoles de signalisation d'appel et paquets des flux monomédias pour les systèmes de communication multimédias en mode paquet

Amendement 1

Mise à jour des informations relatives au correspondant connecté après pause et reroutage par un tiers et procédures de limitation de l'écho

Résumé

L'Amendement 1 vise à ajouter la capacité pour des systèmes intermédiaires implémentant les procédures H.323 de rerouter les appels afin d'informer l'abonné à l'origine du transfert d'appel et l'abonné vers lequel s'effectue le transfert d'appel des adresses pseudonymes de l'abonné avec lequel les dispositifs communiquent après achèvement du transfert d'appel. Le présent amendement vise également à modifier le texte concernant les procédures de limitation de l'écho à des fins de clarté et de précision. Les modifications particulières sont les suivantes:

- Modification du § 7.4.2 afin d'ajouter dans le Tableau 18 un nouvel élément d'information, à savoir "Numéro connecté", ainsi que trois nouvelles définitions de champ: connectedAddress, presentationIndicator et screeningIndicator.
- Modification, dans l'Annexe H, de la notation ASN.1 se rapportant à Notify-UUIE afin d'inclure trois nouvelles définitions de champ.
- Modification du § 8.6 afin de clarifier et de préciser les procédures de limitation de l'écho.

Source

L'Amendement 1 de la Recommandation UIT-T H.225.0 (2006) a été approuvé le 13 janvier 2007 par la Commission d'études 16 (2005-2008) de l'UIT-T selon la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

Le respect de cette Recommandation se fait à titre volontaire. Cependant, il se peut que la Recommandation contienne certaines dispositions obligatoires (pour assurer, par exemple, l'interopérabilité et l'applicabilité) et considère que la Recommandation est respectée lorsque toutes ces dispositions sont observées. Le futur d'obligation et les autres moyens d'expression de l'obligation comme le verbe "devoir" ainsi que leurs formes négatives servent à énoncer des prescriptions. L'utilisation de ces formes ne signifie pas qu'il est obligatoire de respecter la Recommandation.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT avait été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux développeurs de consulter la base de données des brevets du TSB sous <http://www.itu.int/ITU-T/ipr/>.

© UIT 2007

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
2 Références.....	1
8.6 Limitation de l'écho	2
Annexe H – Syntaxe des messages H.225.0 (ASN.1)	3

Recommandation UIT-T H.225.0

Protocoles de signalisation d'appel et paquets des flux monomédias pour les systèmes de communication multimédias en mode paquet

Amendement 1

Mise à jour des informations relatives au correspondant connecté après pause et reroutage par un tiers et procédures de limitation de l'écho

Les modifications qui sont apportées dans le cadre du présent amendement sont indiquées par des marques de révision. Le texte inchangé est remplacé par des points de suspension (...). Une partie des textes inchangés (numéros de paragraphe, etc.) a pu être gardée pour préciser les points d'insertion.

...

2 Références

...

[41] Recommandation UIT-T Q.115.1 (2002), Logique de commande des dispositifs et fonctions de limitation d'écho.

...

7.4.2 Notification (Notify)

...

Tableau 18/H.225.0 – Notify (notification)

Élément d'information	Statut H.225.0 (M/F/O)	Longueur H.225.0
...		
Affichage	O	2-82
<u>Numéro connecté</u>	<u>O</u>	<u>2-*</u>
Utilisateur à utilisateur	M	*
...		

...

cryptTokens – Encrypted **tokens**.

connectedAddress – Contient les adresses pseudonymes pour le correspondant connecté; la chaîne de chiffres composés manuellement du correspondant connecté figure dans l'élément d'information Numéro connecté et peut être dupliquée dans le champ **connectedAddress** avec toute autre adresse pseudonyme connue. Ce champ ainsi que l'élément d'information Numéro connecté peuvent être acheminés vers des extrémités par des dispositifs intermédiaires effectuant des transferts d'appel au moyen de méthodes telles que celles décrites au § 8.4.6/H323. Ce champ ainsi que l'élément d'information Numéro connecté peuvent être envoyés soit à l'extrémité appelante, soit à l'extrémité appelée; dans ce contexte, le terme "connecté" renvoie simplement à l'extrémité opposée dans un appel.

presentationIndicator – Indique si la présentation de l'adresse du numéro connecté **connectedAddress** doit être autorisée ou limitée. Si l'indicateur **presentationIndicator** et l'indicateur de présentation de l'élément d'information Numéro connecté sont tous les deux présents mais incompatibles, l'indicateur de présentation de l'élément d'information Numéro connecté doit être utilisé.

screeningIndicator – Indique si l'adresse du numéro connecté **connectedAddress** a été communiquée par l'extrémité ou le réseau (portier) et si **connectedAddress** a été filtrée par un portier. Si l'indicateur **screeningIndicator** et l'indicateur de filtrage de l'élément d'information Numéro connecté sont tous les deux présents mais incompatibles, l'indicateur de filtrage de l'élément d'information Numéro connecté doit être utilisé.

7.4.3 Autres messages

...

8.6 Limitation de l'écho

...

Dans le cas d'une passerelle décomposée en interface avec un réseau SS7, les indications de fourniture d'annulation d'écho sont transportées dans le message de signalisation de l'ISUP, ~~comme spécifié dans la Rec. UIT-T Q.115. La logique de commande d'écho (Rec. UIT-T Q.115.1) dans le contrôleur de passerelle média H.323 (MGC, *media gateway controller*) qui tient compte des informations de signalisation exigera d'activer ou de désactiver la fonction d'~~~~peut interpréter ces informations de signalisation et activer ou désactiver l'annulation d'écho dans la passerelle média (MG, *media gateway*). Dans le cas des communications vocales, le contrôleur MGC peut activer l'annulation d'écho sans effets préjudiciables sur la qualité vocale même si le RTGC a fourni l'annulation d'écho dans son réseau.~~

Pour les communications de données en bande vocale (par modem), la neutralisation par tonalité la neutralisation par tonalité traversant un réseau H.323 ou y aboutissant, la commande d' de l'annulation d'écho est assurée par les modems au moyen de tonalités dans la bande. ~~Aucune signalisation hors bande n'est requise par les éléments de réseau RTGC ou par les contrôleurs MGC.~~

...

Annexe H

Syntaxe des messages H.225.0 (ASN.1)

...

```
Notify-UUIE ::= SEQUENCE
{
  protocolIdentifier ProtocolIdentifier,
  callIdentifier      CallIdentifier,
  tokens              SEQUENCE OF ClearToken OPTIONAL,
  cryptoTokens        SEQUENCE OF CryptoH323Token OPTIONAL,
  .../
  connectedAddress      SEQUENCE OF AliasAddress OPTIONAL,
  presentationIndicator PresentationIndicator OPTIONAL,
  screeningIndicator    ScreeningIndicator OPTIONAL
}
```

...

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	Gestion des télécommunications y compris le RGT et maintenance des réseaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données, communication entre systèmes ouverts et sécurité
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet et réseaux de prochaine génération
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication